PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 AVRIL 2021

Le 09 avril deux mil vingt-et-un, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TRENTELS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire (sans public dans le cadre des mesures sanitaires) à la Salle des Fêtes (mesures sanitaires), sous la présidence de M. Lionel PAILLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 avril 2021

Membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Membres votants
15	12	03	15

PRÉSENTS :	M. PAILLAS Lionel, Mme LAMBERT Marylin, Mme FAUBEL Élisabeth, M. LOPEZ Jean-Pierre, M. LABROUSSE Philippe, M. SECHET Frédéric, Mme RENOULLEAU Sandra, Mme VOIRIN Nathalie, M. DESPRAT Christophe, M. DA SILVA Jean-Paul, Mme BONNEILH Claire, M. BONNOR Richard	
PROCURATIONS	Mme EL OUADIDI Khadija à Mme BONNEILH Claire, Mme OLIVIER-JOLY Alicia à Mme LAMBERT Marylin, M. GRANICZNY Dominique à M. DESPRAT Christophe	
ABSENT	1	
REPRÉSENTÉS	Mme EL OUADIDI Khadija, Mme OLIVIER-JOLY Alicia, M. GRANICZNY Dominique	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE :	Mme RENOULLEAU Sandra	

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 mars 2021.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021-032 : Budget du Lotissement Communal – Vote du Budget primitif 2021

Votes pour: 15

Vote contre: 00

Abstention: 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE

les propositions nouvelles du Budget Primitif 2021 du Lotissement communal :

	FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT	
Dépenses	163 840.00	160 356.00
Recettes	163 840.00	160 356.00

Pour rappel total budget:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	163 840.00 (dont 0.00 de RAR)	160 356.00 (dont 0.00 de RAR)
Recettes	163 840.00 (dont 0.00 de RAR)	160 356.00 (dont 0.00 de RAR)

DELIBERATION N° 2021-033 : Budget du Service des Eaux Communal – Vote du Budget primitif 2021

Votes pour: 15

Vote contre: 00

Abstention: 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE

les propositions nouvelles du Budget Primitif 2021 du Service des Eaux communal :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	20 809,00	9 040,00	
Recettes	20 809,00	9 040,00	

Pour rappel, total budget:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	20 809,00 (dont 0.00 de RAR)	9 040,00 (dont 0.00 de RAR)
Recettes	20 809,00 (dont 0.00 de RAR)	9 040,00 (dont 0.00 de RAR)

DELIBERATION N° 2021-034 : Budget Communal - Vote du Budget primitif 2021

Votes pour: 15

Vote contre: 00

Abstention: 00

M. le Maire présente les grandes lignes des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement du budget 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE

- les propositions nouvelles du Budget Primitif 2021 du Budget principal :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	620 368.00	227 187.00
Recettes	620 368.00	250 487.00

Pour rappel, total budget:

our rappor, total bac	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	620 368.00 (dont 0.00 de RAR)	256 787.00 (dont 29 600,00 de RAR)
Recettes	620 368.00 (dont 0.00 de RAR)	256 787.00 (dont 6 300,00 de RAR)

DELIBERATION N° 2021-035 : Fiscalité – Vote des Taux communaux 2021

Votes pour: 15

Vote contre: 00

Abstention: 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi N°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale et notamment les articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi N°82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 notamment son article 16,

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts,

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal du 05 juin 2020 votant les taux d'imposition Taxe d'Habitation – Taxe Foncier Bâti – Taxe Foncier Non bâti.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 05 juin 2020, la commune avait fixé les taux des impôts de la manière suivante :

TAXES	TAUX
Taxe Habitation (TH) (Art. 16 Loi 2019-1479)	9.50 %
Taxe Foncière Bâti (TFB)	11.14 %
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	59.37 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes.

En contrepartie, cette disparition du produit fiscal sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Pour information, le taux TFPB 2020 du département de Lot-et-Garonne était 27.33 %.

Par conséquent, le **nouveau taux de référence 2021** de TFPB de la commune est de **38.47** % (soit le taux communal de 2020 : **11.14** % + le taux départemental de 2020 : **27.33** %

Commune par commune, les montants de la taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de la taxe foncière transférés.

Pour corriger ces inégalités, un coefficient correcteur a été institué pour permettre d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre communes.

Une variable d'ajustement permettra ainsi de corriger les différences de bases liées aux politiques d'exonération du Département et de la commune appliquées en 2020.

Compte tenu de ces éléments, il convient donc de délibérer sur la fixation des taux de fiscalité directe pour 2021. Etant bien précisé que ce taux de référence tient compte :

- d'une part du taux communal de 11.14 % qui reste inchangé par rapport à 2020 (taux voté déjà en Conseil Municipal du 05 juin 2020 et pour lequel les élus réaffirment leur souhait de ne pas augmenter les taux de fiscalité sur la commune),
- d'autre part du taux départemental 2020 communiqué par le Préfet soit 27.33 %.

Il est à préciser que pour le contribuable, l'opération est transparente et sans conséquence financière sur la part communale.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TAXES	TAUX
Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB)	11.14 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFPNB)	59.37 %

- PREND ACTE du nouveau taux de référence de TFPB soit 38.47 % (soit le taux communal de 2020 : 11.14 % + le taux départemental de 2020 : 27.33 %)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif en lien avec ce dossier et notamment l'état 1259.

DELIBERATION N° 2021-036 : Subventions versées 2021

Votes pour: 15

Vote contre: 00

Abstention: 00

Considérant qu'à l'issue du vote des crédits ouverts à l'article des subventions (6553 et suivants), il y a lieu de se prononcer sur leur répartition. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- de répartir les crédits des subventions comme suit :

Nom de l'Association	Subvention versée en 2021 (en €)	RAPPEL Subvention versée en 2020 (en €)
Association des Cantines Scolaires	. 0	24 848.73
Association des Cantines Scolaires (Subvention exceptionnelle déjà votée)	0	1500.00
Sous -Total	0	26 348.73
Diverses Familles pour voyages scolaires des élèves du		_
secondaire (30 € / élève)	0	0
Association Union Sportive TL XIII	1220	1220
Association Plein Vent	410	410
Association Jumelage Amitiés Perbais TL	350	350
Association Familles Rurales de TL	350	350
Société de Chasse de TL	240	240
Association des Parents d'Elèves de TL	200	200
Association La Boule de TL	170	170
Amicale des Anciens Combattants de TL	150	150
Association des aînés de TL Le Trèfle - GM	140	140
Association du Tennis Club de TL	0	0
Association Twirling	0	0
Sous -Total	3 230	3 230
Association ADMR - Canton de Penne d'Agenais	450	450
Association UNA Pays de Serre de Penne d'Agenais	180	150
Association SOS Surendettement	50	50
Association Maison des Femmes	160	100
Association Les Restaurants du Cœur	30	30
Association Alliance 47	30	30
Association France Adot	50	50
Association Ligue contre le Cancer (Octobre Rose)	0	160
Amicale des Maires 06 « Aide sinistrés »	0	100
Sous -Total	950	1 120
Radio 4	50	0
Le Souvenir Français de Penne d'Agenais	50	50
CO.DE.LI.APP (Défense Ligne SNCF)	50	50
Union des Délégués de l'Éducation Nationale du 47	0	50
SEPANLOG (Asso. Protection de l'Environnement)	0	50
Centre de soins de la Faune Sauvage de Tonneins CSFST	50	0
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Fumel	50	40
La Prévention Routière	50	40
Fédé. Départ. Des Group. Défense contre les ennemis des cultures du 47	30	30
CAUE 47 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne)	200	200
Sous -Total	530	510
TOTAL DES SUBVENTIONS VERSÉES	4 710	31 208.73

COMMISSIONS COMMUNALES

BATIMENT / VOIRIE

Les premiers engagements de l'exercice seront destinés au camping de Lustrac (rénovation des chalets et remise en état du Chemin de halage). M. le Maire évoque une éventuelle prise en charge des travaux du chemin par le SMAVLOT, suite à la crue de février.

ESPACES VERTS

M. LOPEZ indique au Conseil qu'une consultation est en cours pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse plus puissant avec reprise de l'ancien acquis en 2017. Deux tests seront faits la semaine prochaine avec du matériel John Deere et Iseki.

CANTINE SCOLAIRE

La réunion de restitution de l'analyse des menus par la diététicienne a été annulée. Elle sera reportée. Les menus seront revus et revisités en fonction de ses préconisations.

QUESTIONS DIVERSES

FINANCES

M. le Maire fait part au Conseil de la notification des aides de l'Etat concernant les 3 projets demandés cette année, à savoir la DECI, la Sécurisation du Village et la rénovation du bâtiment Mairie/Bibliothèque.

Il informe le conseil de la réponse adressée à la Sous-Préfète pour lui faire remarquer le décalage entre les montant alloués et la multiplicité des annonces gouvernementales concernant le plan de relance à destination des collectivités et du renoncement de la commune à l'aide octroyée pour le projet « Mairie », celui-ci étant reporté à un exercice ultérieur avec une volonté que celle-ci soit redéployée vers une commune de même strate de Trentels.

Par ailleurs, il formule qu'il se peut que l'engagement pris par les élus de ne pas augmenter les taux de fiscalité durant le mandat reste difficile à tenir.

ELECTIONS

M. le Maire n'a toujours pas reçu de réponse à son courrier du 26 mars dernier relatif à sa demande de modification des bureaux de vote pour l'organisation du prochain double scrutin, afin d'accueillir les électeurs dans les meilleures conditions sanitaires possibles.

Il informe le Conseil avoir reçu ce jour de répondre au Préfet s'il était oui ou non d'accord pour le maintien des élections en juin prochain (réponse à apporter avant lundi).

EAU 47

M. le Maire et M. LOPEZ relate l'entrevue de ce jour avec EAU 47 afin d'établir les étapes de la procédure de transfert du service des eaux (Chamouleau) au 1^{er} juillet prochain (transfert administratif, financier et technique). Le procès-verbal de transfert fera état de l'harmonisation des tarifs lissés dans le temps, des investissements sur le réseau et du reliquat d'achat d'eau restant dû à la SAUR.

DECI

La SAUR a commencé l'étude concernant la défense contre l'incendie.

M. le Maire a pris contact avec l'ASA Moyen-Lot pour formaliser la mise à disposition de bornes pour la DECI.

TE 47

Un projet de ferme photovoltaïque est à l'étude dans le côteau sur les parcelles appartenant à la commune.

JUSTICE DE PROXIMITE

M. le Maire informe le conseil que les services techniques vont accueillir un jeune mineur soumis à une mesure de réparation éducative pour pendant 4 demi-journées.

RESSOURCES HUMAINES

M. le Maire informe le conseil que le Centre de Gestion va procéder à l'audit RH commandé par un entretien avec le maire et les adjoints le 28 avril, avec la secrétaire de mairie le 04 mai et avec les agents le 05 mai.

PROCHAINS CONSEILS

Les prochains conseils municipaux sont prévus le 07 mai et le 04 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Le 14 avril 2021

Le Maire, Lionel PAILLAS

La Secrétaire de Séance Mme Sandra RENOULLEAU